

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 5
JUN 2014

LÉGISLATURE
2013-2016



ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 16 juin 2014 à 20 h

Ordre du jour

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2013**
2. **Comptes de l'exercice 2013**
 - **Présentation**
 - **Rapport du réviseur qualifié**
 - **Approbation**
3. **Emprunt de 4'000'000,-- et prêt à la Société de la Télécabine de Vercorin SA**
4. **Rapport des chefs de départements**
5. **Divers**

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS



> Alain Perruchoud

Le Conseil Communal a été sollicité par la société de la Télécabine de Vercorin pour soumettre à l'Assemblée primaire l'octroi d'un prêt de 4 millions, en vue de financer d'une part les dernières factures des investissements effectués et de sécuriser d'autre part sa trésorerie sur une période de 5 ans. Cette durée devrait permettre d'aboutir avec le projet de la résidence touristique prévue sur les terrains de la société de la Télécabine.

Cette démarche n'est pas pour nous surprendre. D'une manière générale, toutes les remontées mécaniques en Valais vivent des moments très difficiles. Le marché concurrentiel leur impose la construction d'équipements et d'infrastructures de haute qualité dont le coût, pour certaines d'entre elles, est disproportionné par rapport au nombre de journées skieurs enregistré. La clientèle, de plus en plus exigeante, ne s'accommode plus de pistes peu entretenues, ni de remontées vieillissantes. Nos stations valaisannes n'ont pas d'alternative sur la durée, soit elles se modernisent, soit elles ferment.

Le 2 mai 2011, l'assemblée primaire a choisi de moderniser la télécabine en marquant sa volonté d'élever le tourisme local au rang d'une industrie performante et durable qui à son tour pourra exercer un effet de levier sur le développement économique de notre commune. Le pari est ambitieux mais Vercorin dispose des ingrédients essentiels pour réussir et devenir une destination originale.

Bon nombre d'initiatives privées ou publiques, de plus en plus professionnelles, avancent dans la bonne direction: les sentiers pédestres, le bisse de Vercorin et ses buvettes, les Voualans, le Vallon de Réchy protégé, Vercojazz, la Maison Vallet et son musée, l'Eglise et son clocher roman, R&Art et ses expositions en plein air, la Forêt de l'Aventures et tant d'autres activités participent pleinement au renouveau souhaité.

Mais toutes ces initiatives ont un point commun: elles dépendent fortement de l'appui communal. Supprimez telle ou telle subvention ou autre aide communale et tout l'édifice s'écroulera. Dans ce contexte, nos remontées mécaniques méritent une attention soutenue de la part des autorités tant elles sont déterminantes pour les autres acteurs touristiques qui eux-mêmes sont essentiels pour les remontées mécaniques. Chacun contribue à l'essor économique de son voisin. La concurrence n'est point de mise, quand il s'agit de réussir collectivement.

Notre commune s'est toujours montrée généreuse dans ses investissements et cela lui a plutôt bien réussi. Le home de Chalais, l'école de Vercorin, l'Espace Bozon, la crèche communale, la Postale ont été des projets coûteux mais qui contribuent non seulement à renforcer l'attractivité de notre commune et à développer sa vie culturelle, sportive, sociale et économique, mais encore à générer des recettes, notamment par les emplois qu'ils génèrent et la fiscalité qui en découle.

La nouvelle télécabine, comme demain le nouveau téléphérique Chalais-Vercorin, fait partie de ces investissements qui ont des effets induits très importants. Contrarier son développement porterait d'abord une atteinte aux intérêts de la Commune, actionnaire majoritaire de la société et parallèlement ébranlerait sérieusement toute l'économie touristique qui aurait vraisemblablement énormément de peine à s'en remettre.

Notre avenir touristique est entre nos mains et nous avons, aujourd'hui encore, le privilège de pouvoir façonner notre destin, à la mesure de nos moyens et de sauvegarder ainsi l'authenticité de notre village touristique de Vercorin.

Suspendu entre ciel et terre et solidement ancré sur son éperon rocheux, Vercorin restera de cette manière un village où seuls les habitants de cette commune auront décidé ce qui était bon pour lui.

Alain Perruchoud
Président

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 94 citoyennes et citoyens; il dit son plaisir à voir cette nombreuse assistance qui montre bien l'intérêt porté aux affaires communales.

La convocation de cette assemblée a été affichée au pilier public, publiée au Bulletin Officiel N° 46 du 15 novembre 2013, puis relayée par l'intermédiaire du «CHALAIS-Infos» N° 3 de décembre 2013.

Le Président rappelle l'ordre du jour, repris ci-dessous, et propose deux scrutateurs officiels, soit MM. Stéphane RUDAZ, Juge de commune et Yves PERRUCHOUD, qui sont acceptés par l'Assemblée.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 17 juin 2013**
2. **Présentation du budget 2014**
3. **Révision du règlement de Taxe de promotion touristique**
4. **Rapport des Chefs de Départements**
5. **Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 17 JUIN 2013

Le protocole a été publié intégralement dans le «CHALAIS-Infos».

Sa lecture n'est pas demandée; il est approuvé sans modification.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2014

Avant de passer aux données financières, le Président survole les événements et dossiers de l'année. Il débute par l'avancement du PAZ Fontany-Télécabine qui est aujourd'hui homologué et dont les plans détaillés sont en cours d'exécution. Ce dossier extrêmement compliqué a passé par de nombreuses péripéties dont des oppositions et même une plainte pénale à l'encontre du Président.

La mobilité douce à Vercorin est également un objet qui a occupé le Conseil communal, notamment par la création de lignes de bus gratuites, d'une zone «20 km» à l'entrée de Vercorin et d'un parking payant à la télécabine.

L'immeuble «La Postale», composé de 2 locaux commerciaux au rez-de-chaussée, 4 appartements DOMINO, gérés par le CMS et 6 généreux appartements de 2,5 pièces pour une location mensuelle variant entre Fr. 950,-- et Fr. 1'300,--, sera terminé en mars 2014. Les personnes intéressées peuvent déjà faire part de leur intérêt.

Il mentionne ensuite les projets routiers, dont notamment l'amélioration de la route de la Cure qui deviendra l'axe cantonal pour relier la station de Vercorin à la route de déviation des villages de plaine, l'itinéraire de délestage d'Anniviers et l'accès à l'Hostellerie d'Orzival.

Il poursuit par le concept de réalisation d'un terrain de football synthétique en collaboration avec Sierre ainsi que la réunion future des zones sportives Ecosia et Bozon. Ce projet n'a pas encore été accepté par le Conseil général de Sierre et de nombreuses questions restent encore en suspens. Le dossier pourrait faire l'objet d'une assemblée extraordinaire.

Le Président termine par la présentation de la nouvelle identité visuelle pour la commune de Chalais qui se veut moderne et dynamique. Elle prendra bonne place sur toutes les communications officielles.

M. Alain PERRUCHOUD passe en revue les chiffres détaillés et explicite les résultats comptables.

Il débute par une comparaison des charges par habitant et par dicastère entre le canton du Valais, les communes valaisannes, les communes du Valais central et les communes du district de Sierre.

Il met en exergue les différences et similitudes, notamment un surcroît de dépenses pour l'environnement et une faible capacité fiscale des habitants.

En fin de rapport, le Président présente également les résultats globaux, notamment la marge d'auto-financement qui devrait atteindre Fr. 2'044'925,-- avec un excédent de revenus de Fr. 346'925,--.

Les investissements nets arriveront à un volume de Fr. 1'698'000,-- et au terme de l'exercice, l'endettement communal prévisible s'élèvera à Fr. 9'485'464,--.

Le changement de calcul de la péréquation financière avait fait naître beaucoup d'espoirs; malheureusement, les augmentations de charges liées à la réparti-

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

tion des tâches avec le canton (RPTII) absorbent une grande partie des suppléments accordés.

Le Président présente ensuite les investissements prévus pour 2014 en les localisant, un par un, sur la carte de la commune.

En conclusion, il communique le plan financier pluriannuel qui montre l'évolution future prévisible de la situation financière de la Commune de Chalais sur 4 ans.

Ce budget prévisionnel présage une marge d'autofinancement à près de 2 millions de francs par an et un endettement qui devrait avoisiner 8,5 millions au 31 décembre 2018.

Le tableau synoptique ci-après reprend l'ensemble des chiffres-clefs mentionnés.

Compte de fonctionnement	Budget 2014	Budget 2014	Budget 2014	Budget 2014
Charges financières	11'640'629,00	10'713'920,00	12'101'104,57	12'607'293,95
Revenus financiers	13'685'554,00	13'419'484,00	14'123'446,70	14'592'457,65
Marge d'autofinancement	2'044'925,00	2'705'544,00	2'022'342,13	1'985'163,70
Amortissements ordinaires	1'698'000,00	1'825'000,00	1'708'422,86	1'739'877,38
Excédent de revenus	346'925,00	880'544,00	313'919,27	245'286,32

A la demande de Mme Martine LOPPART, il est signalé que les « Tâches non ventilées » correspondent aux amortissements ordinaires.

M. Jean-Louis FRANZETTI demande quels sont les investissements non touristiques prévus pour Vercorin. Le Président répond qu'il n'y aura pas d'investissement à Vercorin pour 2014; en effet, la station a bénéficié d'une grande part des investissements antérieurs et il n'est pas possible financièrement d'effectuer des investissements importants toutes les années et pour tous les villages.

Le Président prend note de la proposition de M. Luigi GUGLIELMAZZI qui suggère l'achat d'un terrain afin de créer des places de parc pour l'arrêt intermédiaire du téléphérique à Briey.

M. Kevin FOLLONIER salue l'augmentation des sub-

ventions pour les sociétés locales et demande de ne pas réduire l'aide aux sociétés sportives.

Le Président assure que les subventions annuelles n'ont pas été touchées et signale qu'il faut également considérer les investissements très importants qui ont déjà été consentis pour les sociétés sportives (salles de gymnastique, zone sportive de Bozon, Creux-du-Lavioz, etc).

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le budget 2014, à l'unanimité.

3. RÉVISION DU RÈGLEMENT DE TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

Le Président présente brièvement les changements souhaités; pas de changement des taxes de base, facilité d'encaissement, meilleure prise en compte de

la santé financière et une plus grande équité entre les entreprises, efficacité financière plus importante.

M. Olivier HUGO présente l'historique de cette taxe ainsi que les modifications apportées au règlement initial. Le principal changement consiste en la simplification de la taxation et à la prise en compte du revenu et/ou bénéfice imposable en lieu et place du chiffre d'affaires.

Cette modification ne change pas profondément le règlement, mais devrait simplifier une pratique compliquée et inéquitable; elle permettra également d'encaisser des ressources supplémentaires de l'ordre de Fr. 60'000.--, dont l'Office du Tourisme bénéficiera directement pour améliorer la promotion et la publicité.

M. Alain PERRUCHOU propose un amendement

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

basé sur la localisation pour les entreprises de la catégorie 2 (boulangeries, boucheries, magasins d'alimentation, cafés, restaurants) qui deviennent 2A et qui bénéficieront du coefficient de mobilité touristique de 0,33.

M. Kevin FOLLONIER félicite la commission et salue les modifications proposées; il demande si chaque situation a été examinée attentivement et décidée cas par cas.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un règlement qui sera appliqué pour tous les assujettis, sans que la porte soit ouverte à l'arbitraire.

M. Marco CHRISTEN estime que le Conseil communal tend à attribuer les travaux à d'autres entreprises non domiciliées et que cette taxe supplémentaire, même si elle n'est pas énorme, pénalise les entreprises locales.

Le Président signale que la Commune est soumise aux marchés publics et que le Conseil fait tout son possible pour attribuer des mandats aux entreprises locales, même au risque de recours. Par ailleurs, à son avis personnel, la TPT devrait être décidée au niveau cantonal.

M. Kevin FOLLONIER signale que le Grand Conseil votera l'entrée en matière de la loi sur le tourisme en séance de demain.

A la demande de M. Luigi GUGLIELMAZZI qui mentionne la rubrique « Surveillance et sécurité », M. Olivier HUGO confirme que nous sommes très peu concernés, mais que la liste veut être la plus exhaustive possible.

M. Romuald CAPPELLE estime qu'il manque la catégorie des « pas concernés ».

M. Olivier HUGO précise que toutes les entreprises bénéficient du tourisme, même indirectement.

M. Ernest RICHON estime qu'il n'y a pas assez de réduction pour les entreprises de plaine. Il constate que la taxe sera deux fois plus onéreuse et compare les coûts pour un institut de beauté et un ramoneur.

A la demande de M. Kevin FOLLONIER au sujet de l'affectation des 15% payés par les entreprises de la plaine, il est signalé la promotion des villages de plaine, du Château de Réchy, des promenades du Bisse de Riccard, etc.

M. Ernest RICHON demande une contrepartie à cette augmentation de taxe afin de mieux faire connaître les petites entreprises.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent l'entrée en matière par une très grande majorité, 1 opposition et 2 abstentions déclarées.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent l'amendement, expliqué par le Président, à la majorité et 2 oppositions.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le nouveau règlement (amendement compris) à la majorité, sans opposition et 2 abstentions déclarées.

4. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Pascal VEILLON signale les difficultés à obtenir des informations fiables sur la mise en œuvre pratique de la LEX WEBER. Par contre, il est clair qu'il n'y a plus aucun permis de bâtir pour des résidences secondaires. Dans le cadre des rénovations, aucune augmentation de la surface habitable n'est acceptée.

Le traitement de la centaine d'oppositions à la mensuration fédérale des SAU est en cours. Pour ces mesures simplifiées, il est relevé uniquement la surface et la propriété, les natures ne sont pas mentionnées et limites ne sont pas posées.

Dans le cadre de la Commission communale des constructions, il rappelle et précise les dispositions légales de la police des constructions ainsi que les démarches à effectuer.

L'Office du tourisme de Vercorin accueille Mme Christelle POSSE, nouvelle animatrice.

Le site internet a été entièrement remis au goût du jour et intégré à la destination « Sierre-Anniviers » sous la dénomination www.valdanniviers.ch.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

Vercorin sera présent au Relais du Grand-St-Bernard à Martigny, du 12 décembre 2013 au 6 janvier 2014, avec la destination Sierre Anniviers Marketing.

M. Olivier HUGO ouvre son tour d'horizon par l'état des investissements entrepris durant ce 2^{ème} semestre, notamment l'aménagement du parking de la télécabine, l'entretien des bisses (REP), l'amélioration des routes forestières des Ziettes et de Tracuit.

Il mentionne les objectifs visés par la mise en place des navettes gratuites à Vercorin, soit diminuer la circulation dans le village, améliorer la disponibilité des parkings, augmenter l'offre touristique et favoriser la mobilité douce avec la plaine.

M. Cédric RUDAZ reprend l'état d'avancement des travaux (Eclairage public LED, Rue de Chorechalaz, Entrée Est de Réchy, Columbarium de Vercorin, Bisse des Sarrasins, Recherche de fonds pour les sentiers didactiques).

Il donne connaissance des activités du Triage forestier du Vallon avec l'achat d'un nouveau véhicule pour env. Fr. 480'000.-- et le projet de modification des statuts.

A la suite de nombreuses interventions au sujet de la vitesse exagérée des véhicules, une campagne de mesures a été menée. Elle a révélé que les dépassements de vitesse n'étaient pas aussi fréquents, ni aussi importants, qu'annoncés; cependant, des démarches ont déjà été planifiées pour améliorer encore la situation.

Mme Cosette PRODUIT présente l'activité du CSP du Vallon et mentionne tout spécialement l'exercice d'évacuation du home de St-Léonard auquel elle a pu assister et participer.

Elle présente également une journée des enfants de la plaine à l'Ecole de Vercorin, avec les péripéties liées à l'organisation des repas par la cuisine de la pension « La Forêt ».

5. DIVERS

M. Jean-Louis FRANZETTI relève qu'il faut savoir ac-

cepter les remarques et que les habitants ont également le droit d'obtenir des informations sur les investissements et sur le fonctionnement, renseignements qui ne figurent pas toujours explicitement dans le CHALAIS-Infos.

Les habitants de Vercorin ne sont pas tous des touristes et ils ont également droit aux services et commerces et à la considération des Autorités, comme les autres citoyens.

M. Ernest SCHWARZ remercie pour la réfection de la route du Bisse et rappelle qu'en aval et en amont, tout reste à faire.

M. Kevin FOLLONIER estime qu'il faut intervenir pour supprimer les parcsages sauvages au centre du village. Il demande que la police intervienne le matin et à l'heure de l'apéro.

Le Président en prend note et signale que la Commune paie un montant supplémentaire à la Police municipale de Sierre pour des contractuelles qui ont été engagées spécialement pour régler ces problèmes de parcage.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'Assemblée à 22 h 10.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié; il leur souhaite de joyeuses fêtes et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Alain Perruchoud, président
François Zuber, secrétaire

WANTED - PARENTS D'ACCEUIL

NOUS RECHERCHONS DES PARENTS D'ACCUEIL POUR NOTRE COMMUNE



Chers parents, chers grands-parents,

Êtes-vous désireux d'ouvrir votre cercle familial à un enfant, de lui offrir de la disponibilité, de l'attention, ainsi qu'un espace de vie agréable.

Vous aimez le contact avec les enfants. Vous avez envie d'offrir de votre temps et de votre disponibilité tout en restant chez vous.

Vous bénéficierez d'une formation spécifique, d'un soutien professionnel régulier et serez soumis aux

dispositions de l'ordonnance sur le placement des enfants.

Alors, n'hésitez pas à rejoindre l'APAC qui vous offre :

- une rémunération pour les prestations offertes
- un accompagnement, ainsi qu'un soutien professionnel
- des prestations sociales
- la couverture des risques inhérents à l'accueil (RC)

N'hésitez pas à prendre contact si vous avez besoin de renseignements complémentaires au: 027 452 26 00 ou 079 247 12 18.

Le service accueil de la petite enfance du Centre médico-social régional (CMS) a reçu le mandat de gestion de l'Association des parents d'accueil. L'APAC est garante de la qualité d'accueil effectué par les parents engagés et en assume la surveillance. Elle s'engage à faire respecter l'ordonnance sur le placement de l'enfant et à proposer aux parents d'accueil une formation continue sur les thèmes touchant à l'enfance.

Je vous souhaite chers parents, chers grands-parents, un très bel été ensoleillé et plein d'agréables moments passés en compagnie de vos enfants et de vos petits-enfants.

Cosette Produit
Conseillère communale



BIENVENUE CHEZ VOUS!

CHANGER DE CANTON... LA GAGEURE!

Je souhaite construire à Chalais, mais j'habite actuellement dans un autre canton. Que va-t'il m'arriver? Une inscription au registre foncier devra mentionner que la construction sera une résidence principale. Le propriétaire aura la possibilité de l'habiter lui-même, et déposera ses papiers dans la commune, ou pourra louer son bien à quelqu'un d'autre qui en fera de même.

Le déplacement des papiers est relativement aisé lorsque l'on reste dans le même canton, mais il tient souvent de la gageure lorsque l'on passe d'un canton à l'autre. En effet, la chasse aux « exilés fiscaux cantonaux » est lancée dans plusieurs cantons proches. Certains d'entre eux n'hésitant pas à jouer de l'intimidation. Le retrait des papiers - les « actes d'origine » - suivi de l'annonce de changement de domicile déclenche parfois une procédure de vérification complexe et emplit de suspicion.

Si l'on souhaite s'établir durablement dans sa nouvelle maison, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, mais il faudra faire preuve de patience et d'opiniâtreté.

Un canton ne peut pas empêcher le départ d'un citoyen. On parle ici de domicile légal.

Par contre, il peut s'opposer au changement de domicile fiscal, le lieu où il paie ses impôts. Dans ce

cas, le citoyen devra prouver qu'il habite à l'année dans son nouveau logement. Pour cela, le canton de l'ancien domicile s'intéressera au lieu de travail, de scolarisation des enfants, à l'existence d'une location à l'année sur son territoire et éventuellement aux centres d'intérêts du contribuable tels que son appartenance à des associations. Ce n'est que suite à cela que le nouveau domicile fiscal sera déterminé. Une négociation entre les cantons de départ et d'arrivée peut même avoir lieu dans des cas litigieux. Dans l'intervalle, les deux cantons réclament des impôts, taxant à double le propriétaire. Quelle que soit la date du déménagement, les impôts sont dus pour l'année entière au domicile fiscal au 31 décembre... et seulement à lui. Le tout est de savoir duquel il s'agit. Il est parfois nécessaire d'user de beaucoup de patience, plusieurs mois, voire années, pour faire comprendre à un Etat que l'on a déménagé et qu'il cesse de nous réclamer de l'argent... A noter qu'il finira par rembourser le trop perçu.

VERCORIN BOUGE.

La LAT, la lex Weber, le franc fort et les vieilles habitudes nous ont rendus moins attractifs aux yeux des touristes. Aussi devons-nous nous réinventer.

La société de développement (SDV) a accueilli de



BIENVENUE CHEZ VOUS!



nouveaux membres et son comité s'est partiellement renouvelé. Nous avons d'abord la nouvelle animatrice hyper motivée, Christelle Posse (on lui doit entre autres le superbe carnaval de Vercorin de cet hiver). Puis le directeur des remontées mécaniques, Frédéric Glassey, 20 ans de tourisme à Nendaz et plein d'idées, est entré au comité. Enfin Caroline Veillon, dynamique et un regard neuf sur notre village, reprend la vice-présidence. Elle a pris ses fonctions à la dernière Assemblée générale sous les applaudissements des membres présents. Accueillons-les et remercions-les pour leur engagement fort!

Pérennisons le mouvement! Je fais appel à vous pour vous (ré)engager en faveur de notre village

touristique et à rejoindre la SDV. Nous devons agir tous ensemble.

Pour repenser le tourisme, les membres du comité de la SDV souhaitent votre avis. Vous avez une remarque ou une proposition, n'hésitez pas à nous en faire part. Soyons constructifs! Il n'y a jamais de proposition bête à part celle que l'on ne fait pas. Si nous nous mettons tous ensemble, notre village touristique a de beaux jours devant lui.

Pascal Veillon
Conseiller communal

PASS MARMOT'LAND

Sous l'impulsion de Frédéric Glassey, la SDV a développé deux passeports pour les enfants selon leur âge. Moyennant un coût modeste, ils leur donneront accès à une activité fun différente chaque jour pendant 5 jours. On y trouve par exemple la forêt de l'aventure avec son nouveau saut de l'ange de 13m, une descente en trottinette tout-terrain et même le parcours des 3 bisses!

Renseignements à l'Office du tourisme.

HALTE À LA PRÉCIPITATION ET PLACE À LA SÉRÉNITÉ!

INTRODUCTION

Est-ce que les nuages s'approchent? C'est la première question qui m'est passée à travers l'esprit en préparant mon texte. Il me semblait avoir participé, pendant ces années, au maintien d'un équilibre adéquat entre le respect de la nature, la culture, la technique, le sport, les finances, la mobilité et la sécurité. Ceci pour l'intérêt commun de nous tous et pour l'avenir de nos familles. Puis, depuis peu, un besoin de réflexions accentué priorise et canalise nos choix avec un fort risque de déstabiliser cet équilibre au travers de décisions, peut-être, prévisibles. Alors, j'ai envie de croire au maintien de ce travail effectué et encore à effectuer.

Ma critique à mon égard consiste au fait de ne pas voir dans l'avenir et quand je le vois, on me reproche de le faire. Il est de mon devoir, par rapport à votre mandat que vous m'avez confié de garder le cap et d'oser fièrement défendre ma commune et son intérêt. Alors, j'espère que ces nuages seront passagers et que nos têtes ne resteront pas dans ceux-ci. L'inspiration du contenu qui suit m'est parvenue au fin fond des Voualans, entouré d'une sacrée dame, la nature.

NOTRE FORÊT DANS LA TOURMENTE

Il m'a fallu 4 ans de délégation, 8 ans de comité et 2 ans de présidence au triage du Vallon pour comprendre l'ensemble des complexités liées aux forêts. Le patrimoine forestier fait partie d'un plan

national qui décrit, pour l'ensemble de la surface du pays, les endroits propices à la plantation des espèces. Ce plan doit être respecté par les cantons et à mesure des interventions sur nos forêts protectrices, il est essentiel de correspondre à ce plan.

Le rôle de protection joué par la forêt est indéniable et pourtant nous, le Valais, sous pression financière, allons prendre un risque de laisser à l'abandon certains secteurs. Ce risque n'est que peu engagé à court terme, mais pourrait dans un futur tout de même proche avoir des conséquences désastreuses pour notre sécurité.

En fait, le canton est contractuellement lié à la Confédération jusqu'à fin 2015 à raison d'un subventionnement identique à cette dernière soit 5'000.-/ha pour l'entretien des forêts protectrices. Notre triage, dans le même cadre, a aussi signé une convention pour arrêter ces différentes relations. Actuellement la subvention cantonale ne couvre pas les 66 ha de notre entretien prévu dans ce contrat et nous devons trouver des financements de remplacement ou tout simplement diminuer les surfaces à entretenir et donc d'entrer dans la phase « risque ».

Notre message a déjà été entendu au parlement valaisan et des incidences indirectes se font aussi ressentir, par exemple l'approvisionnement de bois pour Valpellets à Uvrier qui risque de sortir de nos frontières. Les négociations pour le contrat 2016 –



HALTE À LA PRÉCIPITATION ET PLACE À LA SÉRÉNITÉ!

2019 s'annoncent donc déjà fort animées et j'espère vivement retrouver notre 3^{ème} partenaire sensible à notre sécurité.

Forêt de protection aux Voualans après un entretien.

CHALAIS AUX CHALETS, LES PREMIERS COUPS DE PIOCHE

Cette fois s'est parti! Le 13 juin prochain s'effectuera les premiers travaux pour le projet de sentiers didactiques. Cheminement qui partira du téléphérique à Chalais pour rejoindre le Crêt-du-Midi, voire la Brentaz, sans oublier Réchy et Briey. Les étapes 2014 comportent la réalisation de l'axe vertical principal Chalais-Vercorin, le chemin de la Ferme, la liaison Téléphérique Chalais – la Ferme et le sentier des Abeilles. L'année 2015 devrait permettre de poursuivre la réalisation de ce projet fort intéressant et plein de retours indirects sur notre communauté. Le soutien de sponsors privés contribue à la réussite d'un tel outil local et touristique. Les sponsors sont inclus dans chaque sentier sous forme de parrainage et y trouve place sur les panneaux interactifs agrémentant la marche et la découverte de nos villages. Notre « Chalais aux Chalets » a été primé par la fondation Ernest Dubois à Lausanne, fondation qui a pour but de soutenir des projets en lien avec la faune, la flore et le patrimoine.

La protection civile régionale sera de la partie et posera les panneaux. De nombreuses collectivités sont curieuses sur ce projet novateur et moteur d'une approche didacto-sportive qui lie la plaine et la montagne. Un grand merci à tous les donateurs actuels et futurs qui nous permettent de mettre en valeur les beautés naturelles de notre commune.

Exemple de panneaux « Chalais aux Chalets », chaque sentier aura sa couleur.

CONCLUSION

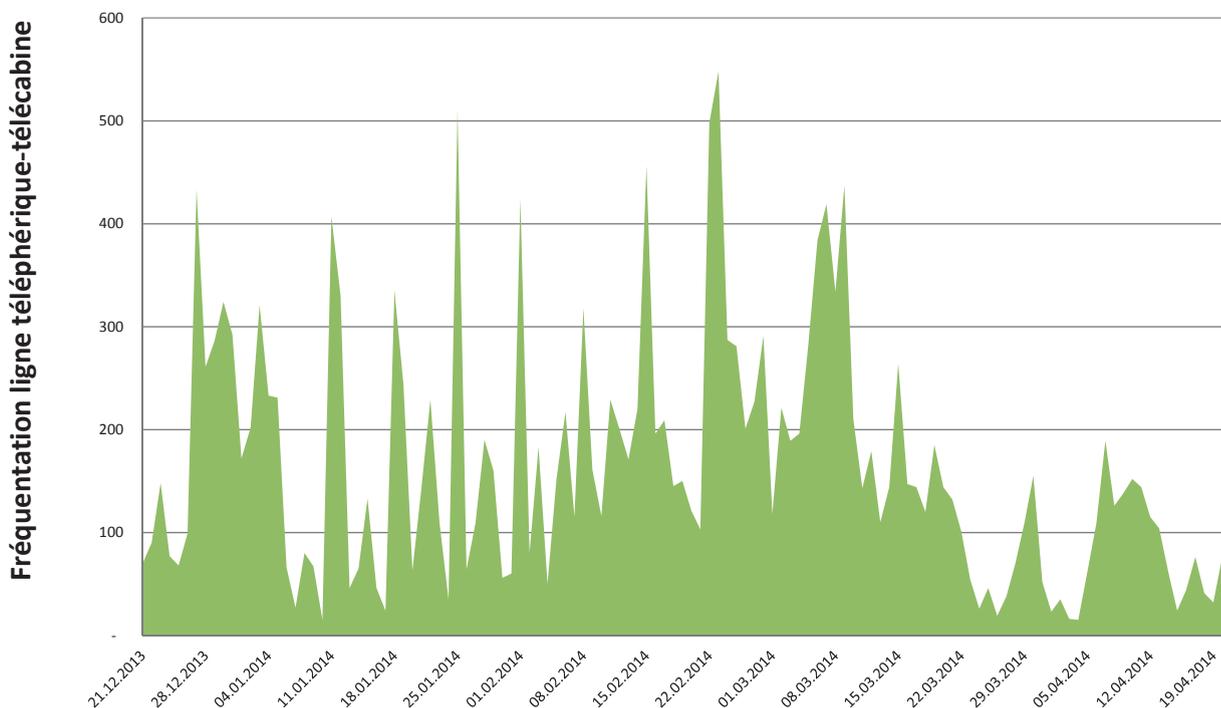
L'harmonie de nos quatre villages est le succès de notre commune. Alors portons tous le même fleuron et arrêtons d'essayer de distinguer des préférences pour l'un ou l'autre de nos villages. Quant à l'âme, pour reprendre notre slogan, il suffit d'y croire et ceci dans un monde où les prises de responsabilité de chacun sont de plus en plus désuètes et où un esprit à assumer ses faits et gestes est fort défaillant. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de belles promenades ensoleillées!

Rudaz Cédric
Vice-président



> La route d'Itravers n'a pas fini d'inquiéter le voyer de l'Etat du Valais

BUS NAVETTES... UN SUCCÈS!



La saison d'hiver étant terminée, il est temps de faire le bilan des bus navettes de Vercorin. La ligne de bus téléphérique-télécabine était existante, mais ne fonctionnait pas tous les jours. Le Conseil communal avait décidé l'année passée de professionnaliser et d'étendre ce transport public en mandatant les entreprises CarPostal et l'Oiseau Bleu avec des bus surbaissés et neufs. Le pari n'était pas gagné sur le succès de ce nouveau service public gratuit. Est-ce que les habitants et les vacanciers allaient profiter de ce mode de transport en commun pour se rendre au village ou à la télécabine? Est-ce que les nouvelles lignes Les Liches ou le Mont fonctionneraient? Plusieurs mesures ont été introduites afin de favoriser l'utilisation des bus navettes.

Le parking de la télécabine a été rendu payant, le téléphérique Chalais-Vercorin était compris dans le prix de l'abonnement de ski, le parking à Chalais a été maintenu gratuit et une zone rencontre (20 km/h) a été créée au centre du village.

La réponse est OUI, le succès a été au rendez-vous et nettement en dessus de notre espérance! Près de 32'000 personnes ont été transportées sur les 3 lignes durant cet hiver et ce n'est que la première année d'exploitation.

Ce sont plus de 20'000 personnes qui ont fréquenté la ligne téléphérique – télécabine qui a fonctionné tous les jours du 21 décembre 2013 au 21 avril 2014, soit 122 jours d'exploitation. La moyenne par jour est de 165 passagers pour un record le 23 février 2014 avec 548 passagers. Imaginez-vous que ce même 23 février 2014, jour de la plus grande affluence, près de 1'000 personnes ont été véhiculées sur toutes les lignes.

Pour les lignes des Liches et du Mont, 12'000 passagers ont emprunté le bus pour 58 jours d'exploitation. La moyenne par jour est de 209 passagers pour un record de 583 le 3 janvier 2014.

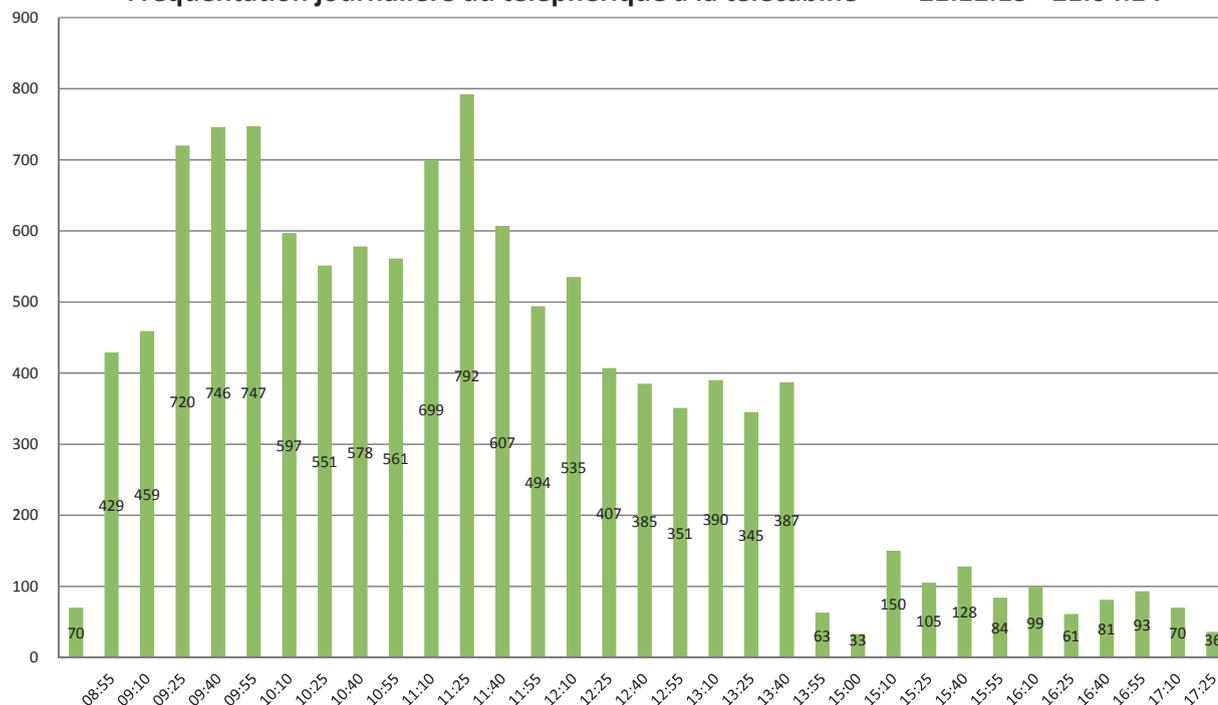
Durant l'exploitation, nous avons modifié à plusieurs reprises les horaires ou la desserte du Lavioz afin d'améliorer au plus vite ces lignes aux besoins des usagers.

Il reste encore des petits points d'amélioration à apporter pour la prochaine saison en tenant compte des différentes remarques des usagers.

Nos hôtes ont apprécié ce service et nous l'ont fait savoir par mail, par lettre, par téléphone, etc. Ces navettes ont réellement amélioré les vacances de nos hôtes et la circulation dans le village. Ci-après

BUS NAVETTES... UN SUCCÈS!

Fréquentation journalière du téléphérique à la télécabine 21.12.13 - 21.04.14



deux extraits de messages de remerciements d'un groupe de familles de résidences secondaires et d'une vacancière.

« Je tenais à exprimer notre avis très favorable concernant l'établissement de navettes gratuites pour aller skier! Quelle heureuse initiative! Particulièrement agréable quand on skie encore à un certain âge ou qu'on emmène skier de jeunes enfants. L'accueil en musique classique et la gentillesse du chauffeur ont été particulièrement relevés. Par ailleurs, pendant la période si chargée des fêtes de fin d'année, nous avons pu réellement constater une diminution du trafic sur la rue de l'Eglise, Roches-Hombes et la route du Mont: ce qui change la vie quand on souhaite faire ses courses à pied, se promener avec des enfants ou utiliser une poussette. Bref, je n'ai entendu que des compliments après les ajustements horaires des premiers jours. Je vous transmets donc nos félicitations et nos remerciements. Au nom des familles ».

« Je vous écris pour vous dire à quel point je trouve la navette gratuite circulant à Vercorin merveilleuse! J'ai eu l'occasion de l'utiliser de nombreuses fois la semaine dernière lors de mes vacances pour relier le

Mont aux pistes de skis et retour. Étant étudiante et sans voiture, j'apprécie particulièrement ce service fort pratique! Il est aussi très agréable de pouvoir l'emprunter en arrivant en haut du téléphérique avec tous les sacs pour la semaine. J'espère que ce service perdurera dans les années à venir et qu'il pourra même s'étendre ».

Nous pouvons vous rassurer, ce service sera reconduit pour les deux prochaines saisons d'hiver. Nous continuerons à développer la mobilité douce avec les projets de liaison d'été de bus navettes avec Vissoie, de rénovation et d'augmentation de la capacité du téléphérique et de l'agrandissement des parkings en plaine. De gros projets sont aussi en cours en plaine comme l'amélioration de la desserte de la ligne de bus Sierre-Sion par la rive gauche. Les projets ne manquent pas, il ne reste plus qu'à les réaliser.

Olivier Hugo
Conseiller communal

PRÊT À LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

La société de la Télécabine de Vercorin SA a présenté son décompte des investissements. La facture totale se monte à 18.8 millions de francs, soit 3.8 millions de plus que la somme annoncée à l'Assemblée primaire du 2 mai 2011. Cette dépense supplémentaire s'explique pour diverses raisons.

D'abord, la somme de 15 millions avait été arrêtée par la commission Vercorin 2015 sur la base d'estimations sommaires afin de permettre un débat d'opportunité sur la position communale à l'égard de la télécabine. Suite à l'approbation par l'assemblée primaire d'acquiescer les actions majoritaires et soutenir le projet de la nouvelle installation, les études ont révélé, en comparaison des prévisions précédentes, des coûts supérieurs aux 15 millions. Le budget a été immédiatement revu et porté à 16 millions pour tenir compte des premières soumissions et notamment celles du génie civil.

Puis les travaux des bureaux spécialisés, qui ont coûté près de Fr 500'000.- au décompte final, ont mis en évidence des investissements qui n'avaient pas pu être appréciés lors de l'analyse préliminaire et qui s'imposaient pour des raisons environnementales, pour satisfaire aux prescriptions de sécurité ou encore qui s'avéraient nécessaires aux contraintes de l'exploitation de l'entreprise. Il en va de même de certaines exigences de l'autorisation de construire délivrée par l'OFT en date du 27 juin 2012 seulement. Au total ces différents travaux se sont élevés à 1.8 millions de francs.

A cela s'ajoute enfin des travaux liés à des contraintes légales et de sécurité ainsi que des travaux d'opportunité destinés à rationaliser l'exploitation. Il s'agit de la mise en conformité des citernes à mazout dispersées sur tout le domaine, de la construction d'un garage pour les dameuses, d'un complément au projet d'enneigement et de la réfection du self-service au restaurant du Crêt-du-Midi. Ces différents postes représentent un montant cumulé de 1 millions de francs.

Au chapitre des recettes, la souscription a été plus élevée que celle annoncée en date du 2 mai 2011. De 6 millions espérés, la souscription a dépassé ce jour les 8 millions de francs. En revanche, le prêt

NPR de l'Etat du Valais a été réduit à 3.75 millions soit, 1.25 millions de moins qu'espéré. Avec le prêt « relais » de 4 millions octroyé par la BCV, via la Commune, le total des emprunts s'élève donc à 15.75 millions de francs.

Le manque de financement est de 3 millions que les établissements bancaires sollicités par le Conseil d'administration refusent de financer, estimant que les remontées mécaniques sont des entreprises à risque et qu'elles doivent chercher des solutions avec leurs collectivités locales et/ou cantonales.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Actuellement, la dette de la société de la Télécabine de Vercorin SA, y compris l'ensemble des investissements, atteint 13 millions de francs. Elle était de 3.9 millions lors du rachat des actions majoritaires par la commune. Le business plan établi et déposé lors de l'obtention du prêt NPR prévoyait un endettement final de 12 millions et des résultats annuels qui allaient passer dans le rouge durant 3 ans. Compte tenu des impondérables d'un tel projet, on peut considérer que le business plan est respecté.

Pour ne pas mettre en péril la société et assurer sa pérennité, le conseil d'administration, en collaboration avec la Commune, s'active pour augmenter les recettes, notamment avec son projet d'une résidence touristique d'environ 400 lits. Celle-ci devrait générer les 25'000 journées skieurs qui permettront à la société et à tous les acteurs touristiques de Vercorin d'appréhender l'avenir avec sérénité. Pour l'heure, les feux sont au vert et un délai de 5 ans paraît raisonnable pour la mise en exploitation de cette résidence. Dans cette attente et pour assurer la trésorerie de la société de la Télécabine de Vercorin SA, un prêt de 1 million lui permettrait de faire face à ses engagements financiers et notamment à rembourser les traites du crédit NPR exigées par l'Etat du Valais.

D'autres actions sont également programmées par le conseil d'administration pour agir également sur les charges d'exploitation afin de dégager un cash-flow de Fr 700'000.- par année, ce qui a pu être démontré par la direction.

PRÊT À LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

CONCLUSIONS

En finalité, le Conseil d'administration de la société de la Télécabine de Vercorin SA sollicite la Commune pour un prêt de longue durée, de 4 millions de francs, dont 3 millions serviraient au paiement du solde des investissements et 1 million pour faire face aux engagements financiers. Il est à relever que les intérêts et l'amortissement de ce prêt sont à la charge de la société de la télécabine.

La situation de notre société de remontées mécaniques n'est pas unique. Les communes d'Anniviers, d'Ayent, d'Evolène et celles du Haut-Plateau de Crans-Montana, pour ne citer que celles-là, ont aussi dû trouver de pareilles solutions pour soutenir l'activité de leur société de remontées mécaniques, afin qu'elles puissent faire face à leurs obligations financières et dans le but de maintenir l'activité touristique sur leur territoire.

Le Conseil communal, après avoir longuement débattu et analysé les risques et les conséquences d'une acceptation ou d'un refus de ce prêt, se prononce en faveur d'un prêt de 4 millions à la société de la Télécabine de Vercorin SA, dont la commune est le principal propriétaire.

La question qui sera posée à l'Assemblée primaire :

Acceptez-vous de contracter un emprunt de 4 millions auprès d'un établissement financier et de prêter ce montant, aux mêmes conditions, à la société de la Télécabine de Vercorin SA ?

Alain Perruchoud
Président



INFOS EN IMAGES



> La rue des Harroz bientôt refaite de bout en bout.

4 appartements Domino, 6 appartements < 2 pièces ½ et 2 locaux commerciaux sont maintenant disponibles dans le nouveau bâtiment de la Postale.



> Un nouveau tapis à mis un terme aux travaux sur le tronçon des tunnels de la Boua

INFORMATIONS DIVERSES

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

JEUDI 11 JUIN 2014 À 19 H À LA MAISON BOURGEOISIALE DE CHALAIS

Accueil et enregistrement des participants dès 18 h 30.

EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

* 20 l/m² = 2 cm dans un récipient à bord droit

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site www.chalais.ch (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: decs-bourses@admin.vs.ch

COMPTES COMMUNAUX

EXERCICE 2013

MESSAGE INTRODUCTIF

Au terme de l'exercice 2013 et pour la première fois depuis l'introduction du double frein à l'endettement et aux dépenses, le Canton du Valais présente des comptes avec un résultat déficitaire.

En effet, ses comptes affichent un excédent de charges de 53.5 millions et une insuffisance de financement de 82.6 millions de francs. Les exigences constitutionnelles du frein aux dépenses et à l'endettement n'étant pas respectées, l'amortissement de ces découverts devra être planifié selon les dispositions légales en vigueur. Concrètement le budget 2015 sera un beau challenge pour nos institutions.

Au centre d'une Europe encore fragilisée par les conséquences de la dernière crise financière et économique, l'économie suisse a connu une année 2013 réjouissante, soutenue notamment par les impulsions positives livrées par la consommation intérieure (privée et publique), ainsi que par les actions

RESULTATS

Les comptes 2013 de la Commune bouclent avec un résultat en hausse par rapport à l'exercice précédent et une marge d'autofinancement de 2.1 millions de francs. Ce résultat est inférieur aux prévisions budgétaires, notamment en raison du fait qu'à l'établissement du budget 2013, les répercussions de la RPTII ne nous étaient pas connues.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement présente un total de revenus de 14.8 millions et de charges de 12.7 millions de francs. L'excédent de revenus a permis des amortissements ordinaires à hauteur de 1.7 million ou 10.1% de la valeur résiduelle des actifs.

CHARGES

Le total des charges de fonctionnement se monte à 12.7 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Chapitres	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart	Remarque
0 Administration	949'175	884'900	+ 64'275	a
2 Enseignement et formation	2'657'148	2'714'430	+ 57'282	b
5 Prévoyance sociale	1'431'500	1'255'600	+ 176'900	c
6 Trafic	2'431'595	1'825'300	+ 606'295	d
7 Protect. et aménag. de l'environnement	3'394'870	2'806'925	+ 587'945	e
8 Economie publique	507'421	424'744	+ 82'677	f
9 Finances et impôts	1'273'833	8'95'646	+ 378'187	g

de stabilisation de la monnaie nationale menées par la BNS.

Au niveau cantonal, la croissance observée sur l'ensemble de l'année doit avant tout son explication à la bonne tenue des secteurs d'exportation, lesquels ont plus que compensé le tassement conjoncturel observé dans les domaines de la construction et du tourisme.

Au niveau communal, il est difficile de prévoir les conséquences de la lex Weber et de la cherté du franc sur notre destination touristique notamment.

a/ Les différences essentielles proviennent de la ventilation des salaires, de l'augmentation des frais de port et de la mise à jour du SIT.

b/ La différence essentielle provient de la participation communale aux salaires du personnel enseignant.

c/ Les hausses des charges de fonctionnement de la crèche, des contributions à l'aide sociale, des mesures en faveur des handicapés et du fond cantonal pour l'emploi expliquent cet écart.

d/ La Commune a pris en charge temporairement les factures liées à l'éboulement sur la route cantonale Vercorin-Itravers. Ces travaux seront subventionnés à environ 80%. De plus, le véhicule pour les travaux publics en plaine a été remplacé.

COMPTES COMMUNAUX EXERCICES 2013

e/ Les différences essentielles proviennent d'importants travaux non planifiés sur le réseau d'eau et d'égouts. Il s'agit également de la reprise d'un réseau d'égout et d'eau construit aux frais d'un privé et financé par un placement bancaire. Les participations à la STEP de Granges et à la déchetterie des Etreys ont également été plus élevées.

f/ La différence provient des amortissements.

g/ Un amortissement des actions de la télécabine (300'000 francs), ainsi qu'une réévaluation des pertes sur débiteurs sont la cause de cette augmentation.

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à 14.8 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le premier tableau ci-dessous:

a/ La différence provient des subventions à recevoir du Canton du Valais suite à l'éboulement sur la route cantonale Vercorin – Itravers

b/ La différence provient de l'encaissement du solde de la subvention pour le projet des Biollys et de la vente d'électricité à Sierre-Energie.

c/ Une réévaluation des impôts des personnes physiques et morales, une subvention pour la valorisation du Vallon de Réchy, des intérêts de retard récupérés, ainsi que des droits d'utilisation du sol expliquent cette différence.

Chapitres	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart	Remarque
6 Trafic	666'708	124'400	+ 542'308	a
8 Economie publique	521'860	362'956	+ 158'904	b
9 Finances et impôts	10'943'216	10'299'058	+ 644'158	c

Impôts	2013 kCHF	Budget kCHF	Ecart kCHF	Ecart %	2012 kCHF	2011 kCHF	2010 kCHF
Coefficient	1.3	^	^	^	1.3	1.3	1.3
Indexation	140%	^	^	^	140%	140%	140%
Personnes physiques	8'033	7'816	217	2.70	7'850	7'864	7'566.00
Personnes morales	569	460	109	19.15	556	379	462.00
TOTAL	8'602	8'276	326	^	8'406	8'243	8'028

Compte de fonctionnement

2013

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	12'719'995.46
Revenus financiers	+ fr.	14'816'318.19
Marge d'autofinancement	= fr.	2'096'322.73

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'096'322.73
Amortissements ordinaires	- fr.	1'661'249.28
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	435'073.45

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	2'234'831.43
Recettes	- fr.	788'608.15
Investissements nets	= fr.	1'446'223.28

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'096'322.73
Investissements nets	- fr.	1'446'223.28
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	650'099.45

COMPTES COMMUNAUX EXERCICES 2013

RECETTES D'IMPÔTS

Au bouclage des comptes 2013, les déclarations d'impôts des personnes physiques et morales pour cette même année ne sont pas toutes remplies et remises à l'administration. A ce jour, les décisions de taxation 2012 arrivent à terme, notamment pour les personnes physiques.

Ces éléments concourent à donner un certain degré d'incertitude dans l'évaluation des transitoires relatifs aux recettes fiscales 2013. Il est également difficile de reporter les incidences des modifications de la loi fiscale, ainsi que celles découlant des fluctuations de la situation économique. Cependant, les transitoires ont été évalués sur la base des données de la dernière année fiscale notifiée, à savoir 2012 et des évaluations du Canton.

Ainsi, on constate une évolution des revenus des personnes physiques et également des personnes morales.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à CHF

1'661'249 francs. Des amortissements complémentaires de 300'000 francs sur les actions de la Télécabine, de 7'000 francs sur le bâtiment de la Forge et de 33'513 francs sur le bâtiment de la Postale ont été comptabilisés.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2013 s'établit à 10.1% en respect des dispositions en la matière.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de 2.2 millions de francs couvertes à hauteur de 0.8 million de francs par des recettes. Le volume net des investissements atteint 1.4 million de francs,

Compte des investissements par tâche	Comptes 2013		Budget 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	13'989.60	-	11'928.65	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	-	-	103'850.85	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	42'730.67	-	-	-
Trafic	959'616.93	431'244.25	519'534.45	-
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, ég	1'218'494.23	357'363.90	1'277'358.03	103'678.55
Economie publique, yc services industriels	-	-	-	194'367.25
Finances et impôts	-	-	24'759.80	-
Total des dépenses et des recettes	2'234'831.43	788'608.15	1'937'431.78	298'045.80
Excédent de dépenses		1'446'223.28		1'639'385.98
Excédent de recettes		-		-

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	949'174.50	106'383.88	908'624.53	100'802.35	1'067'297.67	123'415.00
Sécurité publique	621'715.70	168'946.25	650'031.00	269'982.45	705'309.14	162'972.55
Enseignement et formation	2'657'148.15	145'866.25	4'579'631.80	2'357'539.75	2'628'402.69	186'036.60
Culture, loisirs et culte	904'162.62	37'424.00	780'878.40	65'263.70	800'261.31	40'961.00
Santé	209'824.45	-	162'945.45	-	163'508.20	-
Prévoyance sociale	1'431'500.27	11'694.90	1'180'665.85	11'647.50	1'332'821.51	11'548.10
Trafic	2'431'594.63	666'708.05	1'987'769.01	161'288.20	2'188'464.90	122'720.65
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, ég	3'394'870.41	2'214'219.00	2'912'349.93	2'157'764.55	3'410'749.09	2'372'080.00
Economie publique, yc services industriels	507'420.79	521'859.75	472'795.00	366'209.35	495'783.25	486'539.50
Finances et impôts	1'273'833.22	10'943'216.11	711'480.36	9'101'959.80	1'016'929.67	10'617'173.30
Total des charges et des revenus	14'381'244.74	14'816'318.19	14'347'171.33	14'592'457.65	13'809'527.43	14'123'446.70
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		435'073.45		245'286.32		313'919.27

COMPTES COMMUNAUX EXERCICES 2013

soit le 88.2% du montant porté au budget. Le financement de ces projets a été assuré 100% par la marge d'autofinancement de l'exercice.

Les principaux investissements réalisés sont cités ci-après : Mensurations fédérales, local à poussettes à la Crèche, participation aux investissements institutions handicapés, participation investissement routes cantonales, réseau électrique et éclairage public, étude de circulation, entrée est du village de Réchy, route forestière des Ziettes, parking de la télécabine, agrandissement de la station des Planards, REP des bisses, achats de terrains, remembrement des Harroz supérieurs, remembrement des Grampraz, cimetière de Vercorin.

Parmi les investissements prévus pour 2013, les projets suivants n'ont pas pu être réalisés : changement de conduites à la rue de Choréchalaz et à la rue de l'Eglise à Chalais, bassin de rétention d'eaux claires, à Vercorin.

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent, comme chaque année, un déficit de financement global de 620'577 francs qui provient du ménage communal. En détail, le compte « Eau potable » présente une perte de 268'329 francs, celui des « Egouts », une perte de 187'690 francs et celui de « l'Hygiène » une perte de 164'558 francs. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 753'848 francs, 607'578 francs et 684'073 francs. Dans son rapport, notre organe de contrôle nous incite à revoir nos taxes afin qu'elles couvrent ces dépenses.

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 435'073 francs, la fortune nette de la Commune s'élève à 3'256'811 francs. L'endettement net se monte à 9'968'603 francs soit 3'068 francs par habitants.

Comptes séparés des services publics

2013

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2012	9'078'059.-
Amortissement 2013	378'933.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2012	3'086'208.-
Résultat de fonctionnement 2013	110'605.-
Solde du compte séparé	6'260'180.-

Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2012	3'299'329.-
Amortissement 2013	132'850.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2012	2'529'172.-
Résultat de fonctionnement 2013	-54'840.-
Solde du compte séparé	957'847.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2012	1'113'870.-
Amortissement 2013	69'221.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2012	-1'688'967.-
Résultat de fonctionnement 2013	-95'337.-
Solde du compte séparé	2'967'396.-

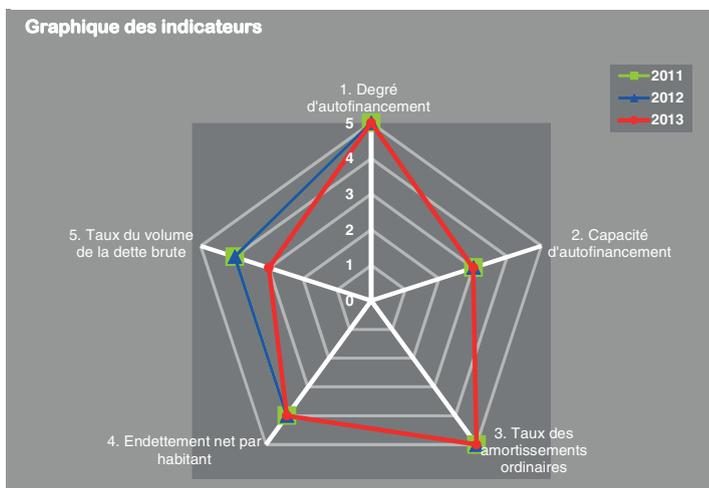
COMPTES COMMUNAUX EXERCICES 2013

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Le degré d'autofinancement (note: « Bien ») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources. Elle n'a donc pas eu recours à l'emprunt. La capacité d'autofinancement (note: « Satisfaisant ») informe du montant qu'il reste à disposition, sur 100 francs encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2013 de 14.7% frise les 15% qui nous auraient valu la note « Bien ».

L'endettement net par habitant est qualifié de « Mesuré » puisqu'il se situe à 3'068 francs pour 2013.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 210% nous vaut la note « Satisfaisant ».



CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2013 peuvent être considérés comme bons. En effet, les charges ainsi que les dépenses ont été maîtrisées, malgré les effets peu contrôlables de la RPTIII. Les recettes fiscales ont progressé, notamment en raison de l'augmentation significative des habitants qui compense les effets des réformes fiscales de ces dernières années.

Aperçu du bilan et du financement

	Etat 31.12.2012	Etat 31.12.2013
1 Actif	29'918'339.23	34'852'909.05
Patrimoine financier	14'843'313.23	19'992'909.05
10 Disponibilités	71'941.57	121'606.02
11 Avoirs	4'747'847.16	4'495'611.58
12 Placements	8'709'937.00	13'255'547.00
13 Actifs transitoires	1'313'587.50	2'120'144.45
Patrimoine administratif	15'075'026.00	14'860'000.00
14 Investissements propres	15'075'026.00	14'860'000.00
2 Passif	29'918'339.23	34'852'909.05
Engagement	25'512'746.00	29'961'511.67
20 Engagements courants	107'269.55	558'455.80
21 Dettes à court terme	2'219'959.51	2'002'687.09
22 Dettes à moyen et à long terme	20'467'550.00	24'686'321.65
23 Engagements envers des entités particulières	355'818.20	122'530.75
25 Passifs transitoires	2'362'148.74	1'741'516.38
Financements spéciaux	1'583'855.25	1'634'585.95
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'583'855.25	1'634'585.95
Fortune	2'821'737.98	3'256'811.43
29 Fortune nette	2'821'737.98	3'256'811.43

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2013

	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	Administration générale	949'175	106'384	884'900	105'100	1'067'298	123'415
012	Exécutif	148'935		155'000		150'068	
020	Administration des finances et contrib.	222'454		220'000		238'946	16'898
029	Administration générale, divers	547'785	106'384	479'900	105'100	578'283	106'517
098	Tâches non ventilées	30'000		30'000		100'000	
1	Sécurité publique	621'716	168'946	606'050	166'500	705'309	162'973
100	Cadastre	146'981	51'028	149'500	60'000	183'606	94'026
101	Justice divers		2'000		2'500		3'500
102	Police de l'habitant et étrangers	85'719	35'124	88'000	29'000	87'491	34'488
113	Corps de police locale	165'848	20'730	153'600	13'000	166'371	16'580
121	Tribunal de Sierre	9'825		9'150		9'137	
122	Chambre pupillaire	52'479		45'600		37'906	
140	Police du feu	67'222	47'185	71'200	50'000	77'715	2'749
150	Administration	5'000		5'000		5'000	
160	Protection civile	24'652	12'880	29'000	12'000	38'082	11'629
198	Tâches non ventilées	63'990		55'000		100'000	
2	Enseignement et formation	2'657'148	145'866	2'714'430	111'450	2'628'403	186'037
210	Ecole primaire	1'489'101	113'817	1'558'270	95'450	1'550'250	152'784
211	Ecole secondaire - Cycle d'orientation	801'596	9'393	790'120		833'072	23'560
220	Ecoles spécialisées	21'509		41'040		10'671	
239	Autres tâches formation professionnelle	91'534	22'656	32'000	16'000	111'780	9'692
298	Tâches non ventilées	253'409		293'000		122'630	
3	Culture, loisirs et culte	904'163	37'424	913'660	60'000	800'261	40'961
300	Bibliothèque	129'033	13'634	111'200	15'000	122'631	3'611
303	Sociétés locales	86'574		92'600		82'079	
309	Autres tâches culturelles	102'326	25'000	107'500	25'000	80'689	25'000
330	Parcs publics et chemins pédestres	67'790	5'290	97'800	5'000	82'246	2'850
340	Sports	187'671	-6'500	180'700	15'000	154'724	9'500
390	Eglise catholique romaine	162'850		160'000		164'973	
391	Eglise réformée évangélique	17'920		13'860		17'920	
398	Tâches non ventilées	150'000		150'000		95'000	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2013

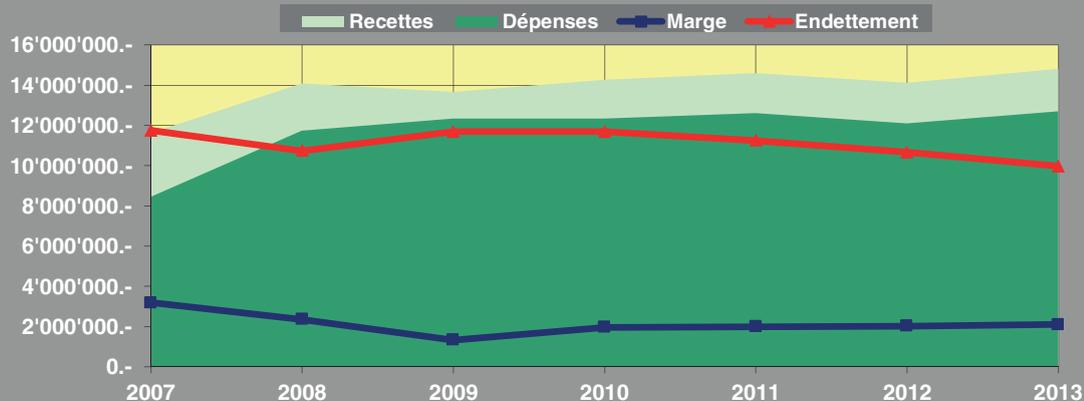
	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
4	Santé	209'824		211'665		163'508	
440	Centre médico-social régional	125'964		125'965		119'260	
460	Prophylaxie dentaire	83'860		85'700		44'248	
5	Prévoyance sociale	1'431'500	11'695	1'255'600	12'000	1'332'822	11'548
500	Agence AVS	17'460	11'695	16'200	12'000	17'295	11'548
520	Assurance maladie	333'523		325'000		330'265	
530	Prestations complémentaires AVS et AI	191'999		171'700		166'434	
541	Garderie d'enfants, crèches	301'583		282'700		315'267	
550	Handicapés	337'147		270'000		306'681	
580	Aide sociale individuelle	179'741		150'000		156'619	
582	Fonds cantonal pour l'emploi	47'095		40'000		40'262	
598	Report des investissements	22'952					
6	Trafic	2'431'595	666'708	1'825'300	124'400	2'188'465	122'721
610	Routes cantonales	700'683		194'600		202'996	
620	Réseau des routes communales	634'923	528'102	650'300	1'400	897'531	1'241
621	Parkings et places de stationnement	3'893	31'321	2'400	40'000	376	24'718
622	Ateliers	125'506		30'000		84'782	
650	Entreprises de trafic régional	49'777		43'000		47'919	
651	Entreprises de trafic local	19'526		33'000		19'022	
698	Autres tâches relatives au trafic	897'287	107'285	872'000	83'000	935'840	96'762
7	Protection et aménag. de l'environnement	3'394'870	2'214'219	2'806'925	2'178'000	3'410'749	2'372'080
700	Approv. et alimentation en eau potable	1'047'511	779'182	945'725	750'000	938'096	753'848
710	Assainissement des eaux usées	453'855	626'534	347'500	630'000	484'843	607'578
711	Station d'épuration des eaux usées	360'369		285'000		337'905	
720	Traitement des déchets	688'833	708'403	548'600	710'000	662'895	684'073
721	Usine d'incinération des déchets	184'128		195'000		195'422	
740	Cimetières, crématoires et columbariums	24'211	20'700	40'300	10'000	27'352	23'350
750	Correction des eaux	46'653	26'445	20'000	8'000	38'294	27'682
790	Aménagement du territoire	80'709	52'955	74'800	70'000	133'428	275'549
792	Construction de logements	362'107		250'000		290'265	
798	Tâches non ventilées	146'494		100'000		302'250	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2013

	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique	507'421	521'860	424'744	362'956	495'783	486'540
800 Agriculture	63'298	72'420	44'300	32'956	86'702	81'656
801 Irrigation	5'873		4'000		7'987	
810 Sylviculture	8'379		1'500		8'387	
830 Société de développement	139'325	57'304	151'500	60'000	159'136	65'796
840 Industrie, artisanat et commerce	57'376		61'444		54'325	
860 Electricité	155'181	392'136	162'000	270'000	168'555	339'087
870 Exploitations artisanales	4'857				10'692	
898 Tâches non ventilées	73'132					
9 Finances et impôts	1'273'833	10'943'216	895'646	10'299'058	1'016'930	10'617'173
900 Impôts personnes physiques	106'003	8'033'439	163'500	7'816'350	50'568	7'849'684
901 Impôts personnes morales		569'011		460'000	62'738	555'554
920 Péréquation financière		1'228'353		1'210'748		1'233'956
932 Redevances		117'322		57'700		93'514
940 Intérêts	477'517	797'348	528'146	603'620	521'778	730'826
942 Immeubles du patrimoine financier	3'354	37'800	4'000	35'640	4'542	35'640
943 Domaines		159'942		115'000		118'000
998 Tâches non ventilées	686'959		200'000		377'304	

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses	8'429'344.-	11'744'641.-	12'330'500.-	12'321'036.-	12'607'294.-	12'101'104.-	12'719'995.-
Recettes	11'611'890.-	14'097'758.-	13'648'141.-	14'277'917.-	14'592'458.-	14'123'444.-	14'816'318.-
Marge	3'182'546.-	2'353'116.-	1'317'641.-	1'956'881.-	1'985'164.-	2'022'340.-	2'096'323.-
Endettement	11'758'495.-	10'742'031.-	11'692'987.-	11'694'888.-	11'263'260.-	10'669'433.-	9'968'603.-



INFOS EN IMAGES



> D'ici quelques mois, le Fuidjou sera gratifié d'un nouveau parking de 23 places.

La première étape des travaux < d'aménagement du cimetière de Chalais a débuté.



> Certains automobilistes n'ont pas encore compris que la zone de rencontre de Vercorin est limitée à 20 km/h.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale des Etreys
M. Marcel VALIQUER

	Toute l'année	
Lundi	14 h à 17 h	
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

